

RAPPORT N° 91/5-22
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ANNEXE DE BELLEPIERRE**

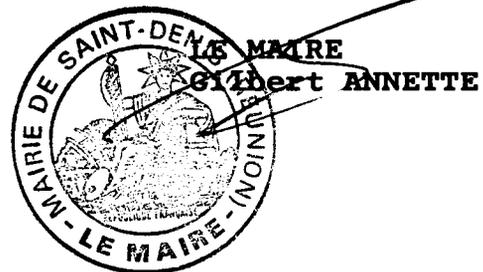
La Municipalité envisage d'effectuer les travaux d'aménagement de la Mairie Annexe de Bellepierre.

Les travaux sont estimés à 400 000 F. Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 903 - Article 232-227-01 du Budget de 1991.

Je vous demande donc :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/5-22
du Conseil Municipal
en séance du samedi 12 octobre 1991

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ANNEXE DE BELLEPIERRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/5-22 du Maire ;

Vu le rapport de René LAI-HONG-TING, Adjoint, présenté au nom des Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et URBANISME ;

Sur l'avis favorable de la Commission FINANCES ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement de la Mairie Annexe de Bellepierre pour un montant estimatif de 400 000 F (crédits inscrits au Chapitre 903 - Article 232-227-01 du Budget de 1991).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres correspondant et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 OCT. 1991

